

CAPITAL SANTÉ

Tableau des montants de garanties et franchises



ARRÊT DE TRAVAIL

	GARANTIES	MONTANT	FRANCHISE	LIMITE DE VERSEMENT	DÉLAI DE CARENCE	FIN DE LA GARANTIE
OPTION	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE CLASSIQUE	Selon votre choix*	Selon votre choix* : 7, 15, 30, 60, 90, 180 ou 365 jours	Selon votre choix : au plus tard 1 an ou 3 ans, de date à date, après le 1 ^{er} jour de l'arrêt de travail pour une même maladie ou un même accident	Accident : aucun Maladie : 3 mois	- À l'échéance annuelle qui suit l'âge de fin de garantie indiqué dans vos conditions personnelles. - Si vous faites valoir vos droits à la retraite avant cet âge, la garantie cesse à la date à laquelle votre pension de vieillesse prend effet.
	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE PICS D'ACTIVITÉ					
	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SAISONNIÈRE					
	INDEMNITÉ JOURNALIÈRE SOUS DÉDUCTION		Selon votre choix* : 7, 28, 60, 90 ou 180 jours			

INVALIDITÉ

	GARANTIES	MONTANT	SEUIL D'INTERVENTION	DÉLAI DE CARENCE	FIN DE LA GARANTIE
OPTION INCLUSION	CAPITAL INVALIDITÉ OU RENTE INVALIDITÉ	Capital choisi*	Selon votre choix* : • En accident ou maladie : 15 %, 33 % ou 66 %	Accident : aucun Maladie : 3 mois	- À l'échéance annuelle qui suit l'âge de fin de garantie indiqué sur votre certificat d'adhésion. - Si vous faites valoir vos droits à la retraite avant cet âge, à la date à laquelle votre pension de vieillesse prend effet.
	INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR ARRÊT DE LA PROFESSION DÉCLARÉE AU CONTRAT	Montant de la rente journalière choisie* x 100	• En accident seul : 10 %, 15 %, 33 % ou 66 %		
	GARANTIE « FRAIS D'ADAPTATION »	Dans la limite du montant choisi*	À partir d'un taux d'invalidité de 66 %		

DÉCÈS / PTIA

GARANTIES	MONTANT	FIN DE LA GARANTIE
CAPITAL / PTIA	Selon votre choix*	<ul style="list-style-type: none"> 65 ans de l'assuré pour la PTIA 85 ans de l'assuré pour le capital décès 25 ans de l'enfant pour la rente éducation et maximum jusqu'aux 70 ans de l'assuré
RENTE ÉDUCATION		

FRAIS DE RECHERCHE

	PRESTATION	MONTANT	FRANCHISE	FIN DE GARANTIE
OPTION	Remboursement en cas d'intervention des services publics ou de sauveteurs professionnels ou privés à concurrence de :	4 600 €	Sans	Âge prévisible de départ à la retraite

* Vos choix (garanties, montants, franchises, limites de versement, seuils d'intervention) sont indiqués dans vos conditions personnelles.

PROTECTION INTÉGRALE ACCIDENT

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES / SEUIL D'INTERVENTION	DÉLAI DE CARENCE	LIMITE DE VERSEMENT	FIN DE LA GARANTIE
En cas d'hospitalisation d'au moins une nuit : allocation journalière . Formule 1 . Formule 2	15 €/jour 30 €/jour	-	Sans	90 jours	Viagère
En cas d'invalidité : capital . Formule 1 . Formule 2	60 000 € 90 000 €	30 %			
Frais d'adaptation dans la limite des frais réels et du montant choisi	10 % du capital	66 %			
En cas de décès : capital . Formule 1 . Formule 2	6 000 € 9 000 €	-			

GARANTIE ASSISTANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (OPTION)

La garantie Assistance prévoyance professionnelle intervient uniquement si vous exercez une activité professionnelle non salariée et ne peut être souscrite avec une garantie décès seule

ÉVÉNEMENTS	BÉNÉFICIAIRES	PRESTATIONS	LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> Incapacité temporaire totale (ITT) ≥ 10 jours 	<ul style="list-style-type: none"> Assuré 	Frais de taxi du domicile au lieu de travail dans la semaine qui suit l'ITT	<ul style="list-style-type: none"> Un aller/retour par jour Pendant 5 jours dans un rayon de 50 Km du domicile Plafond de prise en charge : 200 € Prestation accordée une seule fois par année civile
<ul style="list-style-type: none"> Invalidité permanente ≥ 66 % 	<ul style="list-style-type: none"> Assuré Conjoint 	Audit fonctionnel du logement et du local professionnel effectué par un ergothérapeute afin d'identifier les aménagements à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> Plafond des frais de déplacement et de prestation de l'ergothérapeute pris en charge dans la limite de 360 € TTC Frais d'aménagement à la charge de l'assuré Prestation accordée une seule fois dans la vie du contrat
		Aide à la reconversion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> 5 rendez-vous téléphonique avec un Conseiller Ressources Humaines qui aide à l'orientation et la reconversion Prestation accordée une seule fois dans la vie du contrat
		Assistance psychologique	<ul style="list-style-type: none"> 3 entretiens téléphoniques par an Orientation possible vers une consultation en ville si nécessaire
<ul style="list-style-type: none"> Invalidité permanente ≥ 66 % Décès 	<ul style="list-style-type: none"> Assuré Conjoint 	Bilan patrimonial effectué par un notaire	<ul style="list-style-type: none"> Prise de rendez-vous avec un notaire Plafond de prise en charge de la consultation : 200 € TTC Prestation accordée une seule fois dans la vie du contrat
<ul style="list-style-type: none"> Invalidité permanente ≥ 66 % Décès 	<ul style="list-style-type: none"> Conjoint sans activité professionnelle 	Aide au retour à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> 5 entretiens téléphoniques avec un consultant spécialisé sur une période de 3 mois; échanges illimités avec l'équipe médico-sociale Prestation accordée une seule fois dans la vie du contrat
<ul style="list-style-type: none"> Hospitalisation > 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Assuré Conjoint 	Organisation et prise en charge d'une aide ménagère pour l'aide lors du retour au domicile	<ul style="list-style-type: none"> 4 heures par jour pendant 5 jours Prestation accordée une fois par année civile, dans la limite des disponibilités locales
<ul style="list-style-type: none"> Hospitalisation > 24 heures Décès 	<ul style="list-style-type: none"> Assuré Conjoint 	Garde des enfants à charge de moins de 15 ans, en l'absence d'un proche pouvant l'assumer	<ul style="list-style-type: none"> 5 jours consécutifs de 7 heures à 19 heures, hors dimanches et jours fériés Prestation accordée une seule fois par année civile, dans la limite des disponibilités locales

Groupama SA. Société anonyme au capital de 2 088 305 152 euros. Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - 343 115 135 RCS Paris.

Groupama Gan Vie. Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. MUTUAIDE ASSISTANCE. Société anonyme au capital de 9 590 040 euros entièrement versé. 383 974 086 RCS CRÉTEIL - Siège social 8-14, avenue des Frères Lumière - 94360 Bry sur Marne.

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. groupama.fr

Visuels non contractuels - Réf. 3350-91195-042017

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé «Imprim'Vert» ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Groupama
la vraie vie s'assure ici